



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 249

## Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les politiques de prévention en direction des jeunes et de soins délivrés aux toxicomanes. Elle lui rappelle que dans un contexte où le phénomène de consommation des drogues s'accroît : consommation exponentielle de stimulants (cocaïne, ecstasy, amphétamines, etc.) comme du cannabis, pour lequel 60 % des jeunes de dix-neuf ans reconnaissent en avoir consommé (sans compter la consommation préoccupante des drogues dures), il convient d'engager une nouvelle offensive. Elle lui rappelle que de nombreux phénomènes de délinquance et d'insécurité sont liés pour une part au trafic de drogues ou aux nuisances qui découlent de cette consommation. Elle lui demande de lui indiquer quelles orientations le Gouvernement entend arrêter pour lutter et prévenir ce phénomène, mais également, en matière de santé publique, quelles perspectives de la politique de soins en direction des malades toxicomanes (postcures, accueil ambulatoire, évolution budgétaire, etc.) il envisage.

## Texte de la réponse

La toxicomanie se caractérise actuellement en France par une augmentation de la consommation de cannabis depuis ces dix dernières années, en particulier chez les jeunes. On constate par ailleurs une stabilisation, voire une diminution, du nombre d'usagers d'opiacés autour de 150 à 180 000 personnes. Le nombre des surdoses mortelles a chuté (564 décès en 1994 pour 120 décès en 2001). En revanche, l'usage de drogues de synthèse, telle l'ecstasy, est en augmentation, même si leur consommation reste relativement limitée (entre 1 et 7 % de consommateurs suivant le sexe et l'âge) et semble circonscrite aux jeunes adultes et à des contextes festifs. On observe surtout une tendance à la consommation associée de plusieurs produits, licites ou illicites. Face à ce constat, le Gouvernement est décidé à engager une politique volontariste de lutte contre la consommation de substances psychoactives. Une réflexion est actuellement menée au niveau interministériel en vue de tirer les conclusions du précédent plan de lutte gouvernemental contre la drogue et de prévention des dépendances. La présidence de la MILDT, qui vient d'être renouvelée, aura pour mission d'arrêter les axes et priorités pour l'avenir, à la fois dans les domaines de la prévention, du soin et de la recherche. Au niveau national, un travail de réorganisation de l'offre de soin a été entrepris. Il vise à évaluer les centres thérapeutiques résidentiels afin de mieux répondre aux nouveaux besoins à développer l'accès aux soins ambulatoires, notamment pour la méthadone, à diversifier les modes d'hébergement et à développer des indicateurs de besoins afin de rationaliser l'affectation des crédits et réduire les inégalités entre départements.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 249

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 juillet 2002, page 2591

**Réponse publiée le** : 16 décembre 2002, page 5015